EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 21 octobre 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.
La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 15 octobre et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction :** 23 **Présents :** 18

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1er Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2ème Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse ,4ème Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6ème Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean-Pierre ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAULT Sandra ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine.

Membres absents : Mme GUEMAS Sophie a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à Mme GAULARD Christelle ; M. BAZIN Rémi ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme PERINET Annabelle a donné pouvoir à M. BEAULIEU Antoine.

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

****

Suite à l'approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2026, le Maire indique qu'il a renoncé au droit de préemption urbain pour les biens situés : 20 rue de l'Eglise et 9 rue des Peupliers.

Projet d'implantation d'éoliennes

Le Maire rappelle que lors de la 2ème réunion du comité de projet, le 23 septembre dernier, en présence des représentants d'Eolizé, d'élus de la commune, des maires des communes voisines, des riverains, des membres de l'ADEP et des bureaux d'étude, trois hypothèses d'implantation ont été présentées : une hypothèse avec 5 éoliennes, les deux autres avec 4 éoliennes.

Le photomontage permettant de visualiser les différentes hypothèses ayant été transmis aux élus le 5 octobre dernier, madame Christelle GAULARD et monsieur Jean Pierre DUFEU s'étant retirés, par un vote à bulletin secret, le conseil municipal opte pour la variante 1 soit 5 éoliennes (Variante 1 : 14 bulletins - Variante 2 : 4 bulletins). Cet avis de la commune sera transmis à Eolizé.

Schéma de cohérence territoriale du Pays de VITRE

Le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré, qui regroupe 62 communes, incluant Vitré Communauté et Roche aux Fées Communauté, a décidé de réviser le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Vitré approuvé en 2018. Le Maire souligne l'importance de ce document qui définit à long terme une stratégie globale d'aménagement à l'échelle du Pays de VITRE, il indique que le PLUI, dont l'élaboration débute, devra traduire ces grandes orientations à l'échelle de l'intercommunalité

Suite à la présentation détaillée du projet soumis à enquête, le conseil Municipal après en avoir délibéré, par un vote à bulletin secret et à l'unanimité émet un avis défavorable au projet aux motifs que :

- l'armature territoriale du futur SCoT ne se réfère pas au découpage en bassin de vie retenu par la communauté d'agglomération de VITRE COMMUNAUTE, pour l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- la rédaction de la prescription N° 135 du Document d'Orientation et d'Objectifs et la carte précisant les zones structurantes impliquent que la ZA de Val d'Izé n'est pas retenue comme telle,

- la prescription N° 136 du Document d'Orientation et d'Objectifs relative aux autres zones d'activités indique que leur extension demeure exceptionnelle, et que l'adjectif possible aurait été préférable pour le développement de ces zones,
- si la prescription N° 192 du Document d'Orientation et d'Objectifs relative au réseau routier secondaire, établit bien l'importance d'un réseau routier secondaire de qualité, elle omet de préciser que le réseau routier secondaire du Nord du pays de Vitré est de qualité moindre que celui du sud et qu'il doit être conforter,

Travaux Carrefour RD794 – RD105

L'objectif de ces travaux est de mieux signaler le carrefour aux automobilistes arrivant de la route de Marpiré.
Le cout prévisionnel était de 17 447,39 € TTC, maitrise d'œuvre comprise, mais suite à l'inspection télévisée du réseau d'eaux pluviales, la canalisation en traversée de RD105 a dû être remplacée pour un coût de 6 843,01€ TTC.
Pour renforcer la signalisation de l'ilot, les élus souhaitent la mise en place de catadioptres au sol.

Contrat de fourniture de gaz

Deux sites communaux sont alimentés en gaz pour une consommation annuelle de 2 tonnes : le restaurant scolaire (1.2T) et le centre culturel (0.8 T)
Actuellement, le contrat de fourniture est souscrit chez PRIMAGAZ, pour un prix de 2.223 € HT/T, il était de1 500 € HT/T de 2021 à 2023.
VITOGAZ propose un prix de 1051.30 € HT/T et un abonnement annuel par contrat de 100 € (300 € actuellement), moyennant un engagement de notre part de 5 ans.
La cuve sera à changer pour un coût de 750 €HT, mais un avoir de 250 € HT est prévu.
Selon les quantités restantes, un pompage pourra être nécessaire (420 € / par cuve) mais le gaz sera repris à son coût d'achat.
L'assemblée valide la résiliation du contrat avec PRIMAGAZ et la souscription chez VITOGAZ.

Vitre Communauté : Politique d'attribution des logements sociaux

Depuis 2023, Vitré Communauté porte des travaux de mise en place de sa politique intercommunale d'attribution des logements sociaux et de la gestion de la demande. Des documents stratégiques ont été construits avec les communes de l'agglomération et les partenaires extérieurs (organismes de logement social, associations..).
La stratégie de peuplement du territoire visant la mixité sociale et l'équilibre entre les secteurs s'appuie sur 4 orientations cadre :
- Contenir la tension et viser une réduction
- Mieux répondre aux demandes les moins bien satisfaites
- Agir collectivement pour garantir la mixité sociale et générationnelle
- Structurer le service d'information et l'accueil des demandeurs

Ce plan partenarial précise la configuration et les conditions de fonctionnement du Service d'Information et d'Accueil du Demandeur de logement social à savoir :
- La nature et le contenu de l'information délivrée aux demandeurs ;
- La liste des organismes et services participant à son fonctionnement ;
- La liste et la localisation des lieux d'Accueil et d'Accompagnement en précisant les missions minimales qu'ils doivent remplir et s'ils sont ou non guichets d'enregistrement des demandes de logement social.

Ce plan détaille le nouveau système de cotation mis en place à partir du 1er Janvier 2027. Il est décliné en trois grandes parties :
- Les critères obligatoires : priorités de l'Etat ;
- Les critères de priorités locales : composition familiale et parcours de vie, emploi et ressources, logement actuel
- La vie de la demande : ancienneté et refus éventuel des demandeurs aux précédentes propositions (malus appliqués, y compris pour les « non-réponses »).

Considérant que si le document reprend bien les obligations posées par la loi, le rôle de notre commune dans le dispositif s'amenuise, le conseil municipal après un vote à bulletin secret émet un avis défavorable à ce projet (20 bulletins Défavorable – 1 bulletin Favorable)

Travaux Eclairage public

L'étude détaillée pour la rénovation de l'éclairage public a été lancée le 12 octobre dernier , elle permettra le chiffrage des travaux. Selon leur montant, les travaux seront réalisés sur plusieurs années, sauf si le SDE 35 validait une avance remboursable auquel cas l'intégralité des travaux serait réalisée et le paiement s'effectuerait sur plusieurs exercices.
Le centre du bourg et les quartiers plus récents seront traités différemment tant dans le modèle que dans le coloris, mais dans les deux cas quand la rénovation sera possible elle sera privilégiée.
Pour assurer la visibilité des usagers, les élus demandent si un éclairage bleu des passages piétons était envisageable.

En ce qui concerne l'éclairage du parking du centre culturel, hors service depuis le vol des câbles pendant l'été ; il a été remis en fonctionnement pour un cout de 11 132,16€ dont 8 905,73€ à charge de la commune.

Abri bus Bas du bois
Les élus valident la mise en place d'un éclairage solaire sur l'abri bus du Bas du bois,
Toujours dans un souci de sécurité, la mise en place d'un passage piétons est sollicitée.

Finances : Renouvèlement de la ligne de trésorerie
Le Maire indique qu'il a retenu l'offre de la banque Postale relative au renouvèlement de la ligne de trésorerie, d'un montant de 200 000€ et d'une durée : 12 mois, son taux est fixe à 4,310 %.

Finances : Budget annexe « Lotissement micro crèche »
Le Maire rappelle que le lotissement micro crèche comptait 3 lots, il en reste 1 que la commune souhaite conserver. Aussi, dans un souci de simplification, il est envisagé d'intégrer ce lot dans l'actif du budget principal de la commune et de procéder à la clôture du budget annexe « Lotissement micro crèche ».

Après avoir constaté que le budget annexe présentait un stock correspondant au lot n°1, cadastré section AH 1109, d'une surface : 424 m^2, dont la valeur comptable se chiffre à : 28 418.59€, équivalent à son cout de production, le conseil municipal décide

- d'acter le transfert de ce lot dans le budget principal pour ce montant majoré de la TVA sur marge soit : 29.456,96 € TTC
- de reverser dans le budget principal 2026 le résultat de clôture du budget annexe «Lotissement micro-crèche arrêté à la somme de 19 027.97 €
- de procéder à des virements de crédits au budget annexe pour effectuer les écritures budgétaires et comptables
- de clôturer le budget annexe du lotissement micro-crèche au 31 décembre 2026.

Le Maire rappelle que entre la création et la clôture du budget annexe, il résulte de l'ensemble des opérations financière liées au lotissement une recette de 79 951,01 € au bénéfice du budget principal de la commune.

Personnel communal : **Action sociale - Attribution des chèques cadeaux à l'occasion des fêtes de fin d'année :**
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'occasion des fêtes de fin d'année au titre de l'action sociale, des chèques cadeaux aux agents, pour un montant de 200€.

Foncier : Acquisition de parcelles rue des Réfugiés
Le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a missionné en avril dernier, un géomètre pour des régularisations à effectuer rue des Réfugiés.
Suite à la réception des plans le conseil municipal décide les acquisitions suivantes : Parcelle AH 1144 (19 ca) auprès de l'indivision MESLIER ; Parcelle AH1146 (04 ca) auprès de M. et Mme HERVAGAULT ; Parcelle AH 1148 (1 ca) et Parcelle L 1422 Acquisition (2 ca) auprès de l'indivision GENEVEE
Le prix d'acquisition est fixé à 0,30€ le m^2. Les frais d'actes seront à la charge de la commune. La rédaction des actes est confiée à l'étude des remparts sise à Vitré

Affaires diverses

- **Brigade mobile :** Le lieutenant DELANOY confirme qu'elle sera installée quand la loi de finances ouvrira les postes
- **Médiathèque :** Exposition des photos de Jean HERVAGAULT jusqu'au 30 novembre 2026